

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 11 novembre 2024, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
M ^{me} la greffière adjointe	M ^e Josée BOURDAGES

CITOYENS: 22

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-11-396

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-397

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-398

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 tenue à 17 h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 tenue à 17 h tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-399

RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 21 octobre 2024 : décisions CP-1024-441 à CP-1024-456 inclusivement;
- 28 octobre 2024 : décisions CP-1024-457 à CP-1024-462 inclusivement;
- 4 novembre 2024 : décisions CP-1124-463 à CP-1124-479 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-400

AUTORISATION DE PAIEMENT – INSTALLATION DE 151 LUMINAIRES DE RUE AU DEL – ÉNERGÈRE INC. – FACTURE N° 11826

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 15 410 \$, taxes en sus, à l'entreprise ÉNERGÈRE INC., en paiement pour la main-d'œuvre requise pour l'installation de 151 luminaires de rue au DEL, faisant l'objet de la résolution n° 2024-06-221, le tout conformément à la facture n°11826 datée du 30 septembre 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-401

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 16 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

5992

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 425 368,78 \$, \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 242 536,88 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 16 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 16 daté du 3 octobre 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-402

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – INSPECTION SOUS-MARINE DU BARRAGE DES PIONNIERS – AQUADRONE S.E.N.C. – FACTURE N° 2024-013

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 12 664,64 \$, taxes en sus, à l'entreprise AQUADRONE S.E.N.C., en paiement pour le contrat de services professionnels pour l'inspection sous-marine du barrage des Pionniers, faisant l'objet de la résolution n° 2024-06-213, le tout conformément à la facture numéro 2024-013 datée du 2 octobre 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-403

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60887397

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 128 929,81 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 12 892,98 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60887397 datée du 9 octobre 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-404

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ORGANISME – FESTIVAL BLIZZ'ART

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

DE reconnaître l'organisme FESTIVAL BLIZZ'ART comme partenaire associé « sport et culture » conformément à la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Port-Cartier et le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 7 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-11-405

ACHAT – ESPACE PUBLICITAIRE – PROMOTION NOËL SANS FAIM – JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme totale de 480 \$ au JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC., à raison de 120 \$ par semaine, 4 semaines consécutives pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de l'Opération Noël sans faim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-406

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE COMPÉTITION SKI GALLIX – CHAMPIONNAT DE SKI ALPIN SEMAC CÔTE-NORD 2025 – 12 AU 15 FÉVRIER 2025

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 000 \$ au CLUB DE COMPÉTITION SKI GALLIX dans le cadre du championnat de ski alpin SEMAC CÔTE-NORD 2025 qui aura lieu du 12 au 15 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-407

DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2024

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs entre le réel de l'exercice courant et précédent au 31 octobre 2024 de la VILLE DE PORT-CARTIER ;

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatifs de l'exercice courant au 31 octobre 2024 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-408

AUTORISATION – AUGMENTATION DU MONTANT MENSUEL POUR LA LOCATION DES TERRAINS DE MAISONS MOBILES

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser l'augmentation du loyer des terrains de maisons mobiles de 52,00 \$ à 53,00 \$, en vertu du règlement 2011-182, intitulé « *Location d'emplacements aux parcs de maisons mobiles* », à compter du 1^{er} janvier 2025;

D'autoriser la trésorière à signer et transmettre les avis d'augmentation de loyer à tous les locataires de terrains situés dans les parcs de maisons mobiles Brunel, Dominique et Delaunière, tel que requis par la loi.

M. le conseiller Raynald DUGUAY s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. le conseiller Mario GAUMONT enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2024-11-409

ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER (CSN) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2030

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des séances de négociation, les deux comités de négociation, patronal et syndical, d'un commun accord, ont consenti à recommander à leurs principaux, l'acceptation d'une entente de principe pour la conclusion de la nouvelle convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Port-Cartier et de l'ensemble de ses contribuables d'entériner cette entente de principe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'entériner l'entente de principe et d'accepter le texte de la convention collective à intervenir entre la Ville de Port-Cartier et le Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Port-Cartier (CSN), pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030;

DE préciser que certains effets sont rétroactifs au 27 octobre 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, le directeur général ou la greffière, et la directrice du Service des ressources humaines, à signer pour et nom de la Ville de Port-Cartier la convention collective susmentionnée et à poser tous les actes et à signer tous les documents et/ou amendements utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-410

MOUVEMENT DU PERSONNEL – OCTOBRE 2024

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois d'octobre 2024, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

TREMBLAY, Guillaume Préposé aux travaux publics 2024-10-07

TERMINAISON

SARAZIN, Damien Inspecteur en bâtiments 2024-10-16

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-11-411

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2024 AU 31 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

DE nommer M. le conseiller Raynald DUGUAY pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025 ;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-412

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

CONSIDÉRANT que la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée pour les activités communautaires en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

CONSIDÉRANT que le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. est un organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fournir une aide financière au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. afin de permettre la concrétisation de son projet de relocalisation et ainsi, permettre à l'organisme la poursuite de ses activités dans un environnement optimal pour servir les citoyens de Port-Cartier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'accorder une aide financière de 300 000 \$, distribuée en trois versements de 100 000 \$ chacun, prévus pour novembre 2024, novembre 2025 et novembre 2026, au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. afin de permettre la concrétisation de son projet de relocalisation et ainsi, permettre à l'organisme la poursuite de ses activités dans un environnement optimal pour servir les citoyens de Port-Cartier ;

D'autoriser la trésorière à verser cette subvention, précisant que lesdits versements seront puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'entente

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

à intervenir confirmant le terme et les obligations, ainsi que tout autre document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-11-413

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 OCTOBRE 2024

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024, totalisant 89 496,61 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2024-11-414

REMPLACEMENT – AUTORISATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la subvention accordée au GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC. quant au montant et à la durée;

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2024-05-199 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 doit être remplacée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'accorder une subvention mensuelle de 632,37 \$, à l'organisme GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC., afin de pourvoir au versement du loyer pour assurer la poursuite de ses activités;

QUE cette subvention entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} juin 2024, pour une période de six (6) mois;

D'autoriser la trésorière à verser le montant de 172,46 \$, représentant l'écart entre le montant autorisé ce jour et celui initialement prévu à la résolution n° 2024-05-199;

QUE cette résolution remplace et abroge la résolution n° 2024-05-199.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il félicite les Comités de négociation patronal et syndical pour l'entente concernant la conclusion de la nouvelle convention collective d'une durée de six (6) ans.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il se désolé de l'annonce de la fermeture de LES SILOS PORT-CARTIER LOUIS DREYFUS CANADA LTÉE. Il s'agit d'une triste nouvelle, mais précise que du travail est en cours afin d'aider les employés à se trouver un nouvel emploi.

Il fait un état de situation concernant l'avancement du projet d'halte-chaleur pour les personnes itinérantes. HABITATION LARIN a accepté de fournir gratuitement une roulotte de chantier. SERVICES GROUPTech INC. fournira une toilette chimique et INDUSTRIES AMNOR INC. en fera la vidange. L'emplacement visé est l'Île Patterson, des vérifications sont en cours auprès du Service de l'urbanisme et du Service des travaux publics. L'organisme porteur du projet est CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE DUPLESSIS. Des demandes de don ont été faites afin de pourvoir aux frais d'agence de sécurité.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il fait un état de situation concernant le dossier de Résidence pour personnes âgées (RPA). Le directeur de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER et lui-même se sont rendus à Québec le 29 septembre dernier afin de rencontrer un accompagnateur pour aider à monter le projet, et ainsi, être plus attractif pour un promoteur. Une demande d'aide financière sera déposée à la Société du plan Nord à cet effet.

Il invite les citoyens à s'inscrire à la saison de ski de fond. Des fiches d'inscription sont disponibles à l'entrée, le tarif préférentiel termine le 15 décembre.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il remercie les citoyens de leur présence, particulièrement les résidents du secteur de Rivière-Pentecôte.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il fait un retour sur la cérémonie commémorative pour les vétérans tenue ce matin, qui fut un succès malgré la température.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle souligne le 40^e anniversaire du CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI et lui souhaite encore 40 autres belles années de partage des arts de la scène. Elle remercie le directeur, M. Yves DESROSIERS, ainsi que toute son équipe.

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il invite les citoyens à participer au Défilé de Noël de la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER qui se tiendra le samedi 16 novembre.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

- À la séance du 26 août 2024, M^{me} Marjolaine BÉRUBÉ demandait à qui appartient la plage Rochelois?

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Réponse : La plage Rochelois appartient clairement à la Ville de Port-Cartier, tel que décrit dans les documents ci-annexés. Cependant, la propriété ne change en rien la compétence des différents paliers gouvernementaux concernant l'environnement, la ligne des hautes eaux et autres lois et règlements connexes applicables à celle-ci.

- À la séance du 15 octobre 2024, M. Robert RODGERS demandait si les employés qui ont fait la livraison de bacs bruns lors du congé férié du 14 octobre étaient payés en temps supplémentaire? Si oui, est-ce possible de savoir pour quelle raison?

Réponse : Oui les employés ont été payés en temps supplémentaire pour la journée du 14 octobre. La raison est que nous avons beaucoup de travaux à faire et que nous devons même reporter certains travaux à l'année 2025. Les bacs bruns se devaient d'être livrés et nous avons un délai très serré.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2024-11-415

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 11 novembre 2024 soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rlb